



Marseille le 6 mai 2024

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Chers membres,

Conformément aux dispositions statutaires, le président, Monsieur Laurent DEMBERT, a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association qui se tiendra :

le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à 18H30

Au siège de l'association ULIF Marseille

21 rue Martiny – 13008 Marseille

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du bureau de séance.
2. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
4. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2023.
5. Présentation du rapport moral et des d'activités de l'année écoulée par le président.
6. Présentation du rapport financier 2023 par le Trésorier.
7. Approbation des comptes 2023.
8. Quitus aux administrateurs sur l'exercice 2023.
9. Présentation du budget prévisionnel 2024.
10. Présentation par le président des objectifs de l'association en 2024.
11. En accord avec les administrateurs, présents et représentés, au Conseil d'Administration du 15 février 2024, Le président demande aux membres de l'assemblée, présents et représentés, de procéder à la révocation des administrateurs afin de procéder à une nouvelle élection des membres du Conseil d'Administration. Cela permettra d'acter d'une première date de leur entrée en fonction et ainsi de pouvoir appliquer les règles des statuts sur la durée de leur mandat et de leur renouvellement.
Ainsi nous pourront remédier à l'absence des documents administratifs attestant de l'ancienneté et du nombre de mandats effectués par un certain nombre d'administrateurs.
12. Présentation de la liste des membres se représentant à l'élection des administrateurs et des nouveaux candidats validés par le Bureau le 25 avril 2024.
13. Élections des membres du conseil d'administration.
Conformément à l'article 8.1 alinéa 2 des statuts, le nombre des administrateurs peut être porté à 12 avec un minimum de 7.
14. Pouvoir aux fins des formalités.
15. Questions diverses.



Nous comptons sur votre présence, votre participation active et votre contribution à cette prise de décision. Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, nous vous à donner procuration à un autre membre de l'association.

Veuillez confirmer votre présence par mail (secretaire@ulifmarseille.org)
ou en nous contactant au : 07 67 05 87 66 d'ici le 20 mai 2024.

Nous rappelons :

- *Le nombre de pouvoirs détenus par une seule personne est limité à deux (2) mandats.*
- *Seul les membres de l'association à jour de leur cotisation 2024 peuvent voter à l'assemblées générales.*
- *Les nouveaux membres ayant rejoint l'association après la clôture de l'exercice financier concerné, ne participent pas aux votes concernant les comptes de cette année et il en est de même pour l'élection des membres du conseil d'administration.*
- *Dans les statuts en vigueur il est précisé que :*
Cotisations famille et couple : Deux votants.
Cotisations individuelles : Un votant.
- *Le vote par bulletin secret est obligatoire dès lors qu'il s'agit de questions concernant une ou des personnes physiques.*
Les autres votes sont faits à main levée, sauf sur demande faite par le tiers (1/3) des membres présents.
- *L'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.*
- *Les décisions sont prises à la majorité simple.*

Sont joints à cette convocation :

- Le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2023.
- Le compte de résultat 2023.
- Le bilan financier 2023.
- La liste des nouveaux candidats à l'élection au Conseil d'Administration.
- Le formulaire de procuration qui devra être dûment rempli et remis ou transmis au secrétariat avant l'ouverture de séance.

Nous vous prions d'agréer, chers membres, l'expression de nos salutations distinguées.

Corinne Brocail
Secrétaire de l'ULIF